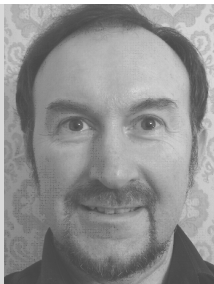


Présentation du dossier “Risques”



Bernard Guillon

Co-créateur et administrateur du
colloque francophone sur le risque Oriane
Maître de conférences en sciences de gestion HDR
Chercheur au CREG (IAE de Pau-Bayonne)
IUT de Bayonne - Département Techniques de commercialisation
guillon@iutbayone.univ-pau.fr

Le colloque francophone Oriane permet de prendre en compte la notion de risque sous ses différentes déclinaisons : stratégique, financière, mais aussi comptable, fiscale, juridique, économique-politique, logistique, industrielle sans oublier les implications en marketing, en gestion des ressources humaines et en systèmes d'information. Nombre de communications de nature financière ont suscité l'intérêt des relecteurs de cette manifestation scientifique comme du public depuis 2003. D'où l'idée de concevoir un numéro « Risque » au sein de la Revue du financier se fondant sur les meilleurs papiers financiers proposés lors des deux dernières éditions du colloque Oriane (auxquels est joint un article résumant les communications financières les plus significatives durant les huit premières années du colloque).

L'univers d'Imane Bari et de Bouchra Radi est celui des banques marocaines. Sont d'abord évoqués le manque de gestion en matière de risques financiers (levier d'endettement insoutenable à la fois au sein et à l'extérieur du système bancaire, aggravant l'effet des niveaux déjà élevés de la dette des ménages), mais aussi l'impact des accords de Bâle (I et II) sur la crise financière. L'enquête menée par ces auteurs auprès de trois banques et portant sur cinq points (conduite du projet Bâle II-Risque opérationnel ; organisation de ce dispositif au sein des établissements bancaires ; existence de l'évaluation des risques opérationnels par cartographie des risques ; outils de surveillance du coût du risque opérationnel ; gouvernance et supervision des risques opérationnels) a montré que le projet Bâle II-Risque opérationnel est un outil majeur de différenciation concurrentielle pour les établissements bancaires ayant réussi à bien identifier et à relever les défis constitués par les méthodes avancées (ce qui tranche avec le choix d'un calcul forfaitaire).

La thématique délicate du court-termisme financier est abordée par Véronique Blum. Après avoir évoqué l'histoire de la locution, elle explique les postulats et les explications en présentant le modèle des influences à trois niveaux de Laverty, puis les conséquences sur le management et les structures organisationnelles. Elle effectue, à la suite, une série de constatations au niveau individuel, au niveau organisationnel et au niveau financier des différentes formalisations présentées depuis une trentaine d'années. Après une présentation des

limites du modèle de Laverty (faisant intervenir la carte heuristique de la décision court-termiste et des concepts associés sans oublier la carte heuristique des tests de la théorie du court-termisme), elle insiste sur l'apport des sciences cognitives (éclairage sur la nécessité de tenir compte à la fois des conditions de prise de décision et de la contextualisation de ces décisions).

L'action de groupe ou class action est le domaine d'analyse de Gurvan Branellec. Il examine tout d'abord les contestations des entreprises après avoir évoqué l'impossibilité d'une introduction de ce type d'action en France par le droit interne (même si le droit communautaire l'autoriserait) : mécanisme inutile et coûteux, car spécifique du droit américain ; mécanisme dangereux, car menaçant la santé financière des entreprises. Il développe ensuite le caractère contestable de ces affirmations (minimisation de la « menace » par un encadrement de ces actions et les spécificités de notre système juridique ; apport de l'anticipation et de la gestion des conflits). D'ailleurs, des entreprises françaises ou européennes font déjà l'objet de class actions dans des Etats étrangers dans lesquels ces actions sont possibles.

Nathalie Gardès et Karim Machat portent leur attention sur l'interrelation entre le financement relationnel et le risque de défaillance de la PME. Le premier « objet » étudié concerne la construction d'un capital confiance (réduisant des problèmes comme l'opacité des PME compromettant leur financement, l'insuffisance des méthodes d'évaluation ou l'apport d'une technologie de financement relationnel). Une étude qualitative dyadique auprès de banquiers et de leur clientèle de PME est ensuite exposée (avec la mise en exergue de la confiance comme facteur d'accompagnement de l'entreprise, sans oublier l'importance de la relation et de la multibancarité).

L'article d'Ivan Tchoutourian porte sur la gouvernance actionnariale à l'époque de la loi Grenelle II. Il est ici question de s'interroger sur les conséquences de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement sur la gouvernance d'entreprise. Il est alors nécessaire de définir la notion de conflit d'intérêts en tenant d'abord compte de l'application de la théorie de l'agence dans les mécanismes juridiques, puis en contestant notamment le fondement de cette formalisation afin de mettre en relief la notion de conflit d'intérêts externe. Il est alors possible de pousser l'étude d'abord en direction de l'asymétrie informationnelle en « bout de ligne », puis des comportements opportunistes en bout de ligne.

* * *

L'éventail des principaux apports financiers sur la formalisation du risque lors des éditions annuelles du colloque Oriane est présenté par Bernard Guillon. Les premiers travaux évoqués concernent le financement bancaire. Ils sont abordés sous l'angle de l'asymétrie informationnelle dans le cadre de l'évaluation des risques, de l'optimisation du financement bancaire pour les PME européennes puis pour les petites structures et les micro-entreprises (notamment en Afrique). Le contrôle du risque financier est ensuite abordé, à la fois pour l'univers privé et le monde public (avec notamment le cas des collectivités locales). Ce qui permet de passer aux interrelations entre risque financier et droit (encadrement de la notation des entreprises, class actions, influence sur la corporate governance) avant d'aborder finalement le domaine de la fraude financière...